



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 29 janvier 2021

Bruno Le Maire et Olivier Dussopt annoncent des saisies douanières de stupéfiants en hausse pour 2020

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics annoncent, ce jour, des saisies douanières de stupéfiants en hausse pour l'année 2020, et ce malgré le contexte épidémique.

Les services douaniers français ont réalisé, en 2020 sur le territoire, **16 215** constatations en matière de stupéfiants, en légère progression (+1,39%). Ils ont notamment intercepté :

- **60,32 tonnes de cannabis** (52,3 tonnes en 2019, soit +15%) dont 37 tonnes d'herbe (+91%) et 21 tonnes de résine (-25 %)
- **9,05 tonnes de cocaïne** (8,8 tonnes en 2019 soit +2,8%)
- **1 161 kg de drogues de synthèse** (745 kg en 2019, soit +56%)

Dans le cadre d'affaires réalisées à l'étranger sur renseignement de la douane française, 11,1 tonnes de cocaïne ont été interceptées ainsi que 15,7 tonnes de cannabis.

L'importance des quantités d'**herbe de cannabis**, dans les saisies douanières, est une des tendances fortes de l'année 2020. Elles ont représenté 62 % des volumes de cannabis saisis en 2020 contre 35 % pour la résine. Ces chiffres s'établissaient à 37% pour l'herbe et 54 % pour la résine en 2019.

L'herbe de cannabis, de plus en plus cultivée en Europe, est prisée par les consommateurs de stupéfiants qui en ont une image de produit « plus naturel ». Elle présente aussi des teneurs en THC (substance psychoactive) beaucoup plus fortes qu'il y a quelques années.

En 2020 et malgré l'impact de la crise sanitaire sur certains modes de transports, la douane a su s'adapter pour poursuivre sa lutte contre les trafics de **cocaïne** avec 9 tonnes saisies, soit une augmentation de près de 3 % par rapport à 2019.

Parallèlement les réseaux criminels acheminent les stupéfiants principalement par le vecteur routier (environ 90 %) pour ce qui est du cannabis, par voie maritime pour ce qui est de la cocaïne (environ 60%) et par le fret express et postal pour les drogues de synthèse (environ 65%).

Bruno Le Maire et Olivier Dussopt ont déclaré : " *Ces résultats sont d'autant plus significatifs qu'ils sont obtenus dans un contexte sanitaire que nous connaissons. La douane a tenu bon, redéployé ses contrôles et ses effectifs pour ne pas laisser le champ libre aux réseaux criminels. Ces résultats témoignent d'une mobilisation exemplaire des douanières et douaniers*

français, qui sont restés mobilisés pour protéger notre territoire et nos concitoyens, fidèles à leur devise « agir pour protéger ».

POUR ALLER PLUS LOIN

- Album photo des saisies marquantes de l'année : <https://www.flickr.com/photos/douanefrance/sets/72157718075138287/>
- Infographie sur les saisies de stupéfiants : https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Infographie_saisie_douaniere_de_stupefiants_en_hausse_pour_2020.pdf

Bureau de la communication : 01 57 53 41 03 – presse@douane.finances.gouv.fr